

Règlement jeux-concours Facebook Greg&Jerry's

ARTICLE 1. Organisation

La société **VIP BURGERS, SARL au capital de 340 210 €**, dont le siège social est **situé 4 allée Aloysi Kospicki 38 000 Grenoble**, organise tout au long de l'année 2015 pour ses filiales et restaurants sous enseigne Greg and Jerry's, des jeux gratuits sans obligation d'achat sur la page officielle Facebook de Greg & Jerry's Lyon, www.facebook.com/gregandjerrysburger?ref=br_rs

ARTICLE 2. Accès au jeu

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant à Lyon (département 69), et à l'exclusion :

- Du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que des membres de leur famille, pouvant être eux-mêmes clients.
- Plus généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu ainsi que les membres de leur famille, pouvant être eux-mêmes clients.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire Français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Greg and Jerry's et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées qu'au profit de la société organisatrice.

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes des Jeux et les accepter sans réserve.

ARTICLE 3. Modalités de participation

Pendant l'année, 2 types de jeux seront organisés.

Pour participer aux jeux "instant gagnant", le participant doit :

1. Accéder à la page Facebook de Greg and Jerry's Lyon accessible depuis l'adresse www.facebook.com/gregandjerrysburger?ref=br_rs
2. Remplir les champs requis et autoriser les permissions demandées
3. Cliquer sur le bouton de participation (en ayant rempli l'ensemble du formulaire)
4. La réponse est instantanée : le participant est informé s'il a gagné ou perdu

Pour participer au jeu Quiz, le participant doit :

1. Accéder à la page Facebook de Greg and Jerry's accessible depuis l'adresse www.facebook.com/gregandjerrysburger?ref=br_rs
2. Répondre à la question identifiée Quiz Greg and Jerry's dans les délais impartis
3. Une fois le quiz terminé, un tirage au sort électronique désignera le gagnant parmi les bonnes réponses.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par jour et par personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail. En cas de participations quotidiennes multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

ARTICLE 4. Dotations

Les lots sont offerts par Greg and Jerry's et constituent en ce sens des « dotations ».

Les dotations seront précisés à chaque jeu mis en place tout au long de l'année 2015.

Ces dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

En cas de nécessité ou de force majeure, société Greg and Jerry's se réserve le droit de changer les dotations sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure à la dotation remplacée.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

ARTICLE 5. Attribution des lots

Chaque participant à un jeu instant gagnant connaît instantanément le résultat de sa participation.

Il sera contacté par email ou téléphone pour définir les modalités de remise du lot gagné.

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les gagnants des Quiz seront informés via la page Facebook de Greg and Jerry's Lyon accessible depuis l'adresse www.facebook.com/gregandjerrysburger?ref=br_rs et seront invités à se manifester en message privé.

Les Gagnants peuvent être invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par email à : **contact@gregandjerrys.fr**

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 21 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations aux Gagnants avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué.

Le Gagnant sera alors invité à contacter directement Greg and Jerry's pour convenir avec lui de la date d'utilisation de son gain dans les conditions imparties.

ARTICLE 6 - Publicité

En participant aux jeux-concours Greg and Jerry's, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

ARTICLE 7 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler les jeux. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook de Greg and Jerry's Lyon accessible depuis l'adresse www.facebook.com/gregandjerrysburger?ref=br_rs et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

ARTICLE 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

ARTICLE 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 10 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître BIANCHI, huissier de justice a Aix-en-Provence.

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook de Greg and Jerry's Lyon accessible depuis l'adresse www.facebook.com/gregandjerrysburger?ref=br_rs

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : **VIP BURGERS, 4 allée Aloyzi Kospicki, 38000 Grenoble**

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

ARTICLE 11 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à Greg and Jerry's, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à **VIP BURGERS, 4 allée Aloyzi Kospicki, 38000 Grenoble**.

ARTICLE 12 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à **VIP BURGERS, 4 allée Aloyzi Kospicki, 38000 Grenoble**.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation Française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ces jeux concours feront l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions

d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture de chaque jeu.

ARTICLE 13 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à **VIP BURGERS, 4 allée Aloyzi Kospicki, 38000 Grenoble.**

2. Toute contestation ou réclamation relative aux jeux -concours ne pourra être prise en considération au-delà du 31 janvier 2016.